

LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL

CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

AVIS.

Lundi soir nous ferons distribuer à nos abonnés le discours de la *Couronne*.

LYON, 23 JUILLET 1831.

DE LA PLANTATION DES ARBRES DITS DE LA LIBERTÉ.

Si vous lisiez qu'il existe dans je ne sais quelle île de l'Atlantique un peuple qui tumultueusement se réunit une ou deux fois par année; arrache à la forêt voisine un arbre élancé, vient le planter au milieu de ses cabanes, et l'adore en poussant des cris barbares et en exécutant des danses grotesques, un sourire de pitié errerait sur vos lèvres. Dans son superbe dédain, l'homme civilisé plaindrait l'homme sauvage et l'excuserait sans doute en se rappelant que le fétichisme fut toujours la première expression du sentiment religieux que le créateur a imprimé au cœur de l'espèce humaine.

Mais ce n'est point parmi des peuplades encore dans l'enfance qu'il faut chercher cette coutume ridicule et sauvage, c'est dans l'Europe vieille de civilisation, c'est chez le peuple qui se croit le plus policé du monde, que l'on veut aujourd'hui l'introduire. Eh bon dieu! dites-moi, à quel but, dans quel intérêt? Quel rapport y a-t-il entre la liberté et une solive? quel avantage la patrie va-t-elle retirer de l'inauguration de votre idole? Allons, nous serons des vôtres; tout ridicule qu'elle est, nous prendrons part à la cérémonie. Vous ne répondez pas! c'est qu'il n'y a pas à répondre. Enfin cet arbre est-il un symbole renouvelé des Grecs ou des Romains? alors nous nous ferons Grecs ou Romains, puisqu'il est convenu que ces gens-là entendaient la liberté mieux que nous. Voyons, cherchons, je ne suis pas savant le moins du monde, aussi ne vois-je point votre arbre chez les anciens. J'y retrouve force statues de la liberté, j'y retrouve le bonnet phrygien dont les maîtres coiffaient l'esclave affranchi, j'y retrouve la javeline qui frappait le dos de l'homme redevenu libre, mais de votre solive, pas l'ombre.

Attendez: dans l'histoire moderne nous avons des arbres bariolés de mille couleurs et ornés de rubans. Voyez cette foule joyeuse, elle va planter son mai au-devant du château de son maître; le seigneur, accompagné de sa châtelaine, vient sourire à ses bons paysans, et leur fait distribuer du vin, il va payer le ménestrier, et puis il rentrera fier d'avoir donné quelques heures de saturnales à ses vassaux. Si c'est là un arbre de liberté, en vérité il faut en rougir: je l'avais regardé jusqu'à ce jour comme un symbole de servitude. Et après tout, qu'importe les folies de nos pères, nous leurs fils, faut-il donc que nous les renouvelions? faut-il que, sans utilité aucune, nous nous livrions aux orgies que nous avons tant de fois déplorées? Quoi! nous nous disons libres et nous nous ferions les esclaves des plus ridicules usages! Quel profit a retiré la liberté de ces arbres plantés il y a quarante années avec tant de profusion? n'a-t-on pas voulu les arroser de sang humain? L'idole s'est repue de victimes, et le soliveau a été métamorphosé en grue.

Je ne sais; mais il y a quelque chose de dégradant à attacher l'idée généreuse de la liberté à une pièce de bois; on éprouve un sentiment profond de dégoût et de pitié à l'aspect de ces jeunes hommes qui perdent leur temps, qui usent leurs plus nobles facultés à préparer la

plantation d'un mât au milieu de la place publique, qui ne reculent ni devant d'odieux souvenirs, ni devant la crainte de troubler l'ordre, et qui ne rougissent pas de donner au peuple un ridicule spectacle et un dangereux exemple. Ce peuple, au nom duquel on s'agite, il est plus sage que vous, il vous regarde passer et il hausse les épaules; heureux si dans sa rudesse il ne vous punit pas d'avoir diminué son travail et compromis son avenir. Encore si nous seuls étions les témoins de ces stupides niaiseries. Mais la presse les montre à l'Europe qui se réjouit ou s'en afflige selon qu'elle est haineuse ou bienveillante. Voilà donc les preuves de liberté que nous lui donnons! étonnons-nous, après cela, du changement qui s'opère dans les esprits; étonnons-nous de voir la sympathie pour notre liberté s'éteindre dans le cœur de la grave Allemagne!

Notre révolution de 1830 était si belle qu'elle a fait palpiter l'univers. Mais voilà que l'on voudrait nous la gâter, et l'on va chercher dans le passé tout ce qui pourrait la souiller. Soyons donc de notre temps. Est-ce que nous serions stationnaires, est-ce que nous serions aussi peu avancés que nos pères lorsqu'ils se sont arrachés aux serres de la monarchie de quatorze siècles? Nous parlons tant de mouvement, n'aurions-nous pas marché, et la liberté aurait-elle encore pour nous les mêmes signes et la même livrée? la liberté d'un peuple éclairé est plus sérieuse, elle ne se promène point en carmagnole, elle n'a point pour trophée un méchant sapin dépouillé de son écorce, elle déteste ce patriotisme de carrefour qui assourdit par ses cris, qui a pour moteurs des absolutistes déguisés et pour escorte des pillards échappés aux bagues. La liberté répand des flots de lumières, elle respecte, elle étend les droits de l'homme, elle ne recule devant aucun sacrifice pour assurer le bonheur de la patrie; elle cherche à améliorer les lois, mais en attendant elle les respecte; elle protège l'ordre public, parce que l'ordre public à son tour est son bouclier; cette liberté rougit de tous les excès, elle les condamne parce que les excès nuisent à ses progrès; cette liberté c'est elle qui a produit les trois journées, qui n'a répandu aucun sang inutile, qui s'est montrée généreuse, compatissante, qui a escorté toute une famille de rois jusqu'à son exil sans punir le parjure de crainte de paraître insulter au malheur; cette liberté c'est elle que nous chérissions, à laquelle nous avons dévoué notre existence et qui fera le tour du monde à mesure que les peuples s'éclaireront assez pour la désirer et la comprendre.

Si nous nous indignons de rencontrer dans des feuilles françaises, soi-disant patriotes, ce radicalisme anarchique qui se plaît à exagérer les fautes commises non pour indiquer les moyens de les réparer, mais pour prophétiser la ruine et l'asservissement de la France, nous devons trouver un tel langage tout naturel dans les journaux étrangers. Là, la jalousie et l'inimitié peuvent prendre tous les masques. Par exemple, l'Angleterre, dont l'indifférence à l'égard de la généreuse Pologne autorise son gouvernement à nous refuser son concours, montrera d'avance les portes de la France ouvertes à l'Europe coalisée, ou, pour repousser l'Europe, ne verra d'autre moyen pour la France que le régime de 1793. Puis viendront les carlistes de France qui s'empareront

dû être livrées à la ville depuis trois ou quatre ans, et qui ne sont pas encore achevées ou équipées, et l'on jugera si l'on peut composer, du moins quant à présent, des spectacles convenables avec un pareil état de choses.

Agrérez, etc.

SINGIER.

P. S. Comme l'on pourrait accuser mon administration des embarras qu'éprouve la marche du répertoire ou du changement de spectacle, j'annoncerai sur mes affiches, sans dissimulation des faits, les causes réelles de ces entraves.

Nous nous applaudissons d'avoir provoqué cette explication qui nous paraît satisfaisante. Quelques personnes, peu familières avec les innombrables obstacles dont un directeur de théâtres est environné, s'étonnaient du peu d'attrait de la composition du spectacle depuis l'inauguration de la salle nouvelle: elles se demandaient comment l'administration ne tirait pas un parti meilleur d'une troupe telle que la sienne et d'un théâtre comme celui dont elle dispose. M. Singier avait intérêt à donner le mot de cette énigme: le public, qui n'a jamais douté du zèle et de la capacité de ce directeur, sait maintenant à quoi attribuer l'aridité momentanée du répertoire. Elle n'a pas été continue, nous devons le dire: de très-bonnes pièces, des opéras fort goûtés, ont été représentés, et il y a eu du monde chaque fois que l'affiche l'a mérité. Nul doute que le théâtre ne soit très-servi dès que les embarras dont s'accompagne le début d'une nouvelle direction auront cessé, et ils cesseront bientôt. Le public ne demande pas mieux que d'aller au théâtre quand il est sûr d'y trouver du plaisir. Il n'en est pas encore, quoi qu'on en dise, à l'indifférence absolue en matière dra-

de ces sinistres prédictions, qu'ils ont gagées peut-être, pour les reproduire comme l'opinion du libéralisme étranger.

Nous lisons dans le *Courrier de l'Europe* (journal de M. Berryer), un long article extrait de la *Revue de Westminster*, écrit tout-à-fait dans ce sens.

« Les deux dernières invasions de la France ont démontré qu'aucune chaîne de forteresses ne peut sauver un pays, quand les masses qui devaient le défendre ont été désorganisées. C'est ici la grande erreur dans laquelle le peuple français ou les gouvernements qu'il s'est laissé imposer sont tombés, quand il s'est agi de prendre des mesures de défense après la tentative de révolution faite en juillet dernier. Chacun savait que la France, forte de ses ressources naturelles et ayant pour elle la presque totalité des habitants de l'Europe, était en position de dicter ses propres conditions et de commander la paix; mais personne, à l'exception des hommes du juste-milieu, n'eût jamais cru que la France, banqueroutière de sa renommée et chargée des malédictions des trois-quarts de l'Europe, jointes à l'animosité de l'autre quart, composé de ses ennemis naturels, fut capable de résister derrière ses forteresses aux efforts combinés du continent. Une telle idée n'a jamais pu entrer que dans la tête d'un homme du trois pour cent, et il n'y a pas de caporal anglais qui ne voie où tendent les choses. Les saints-alliés ne sont pas des sots: ils ne gâteront leur cause par aucune manifestation prématurée de mauvaise humeur. Leur chance d'arriver à Paris est beaucoup plus certaine que le jour où Napoléon repassa la Sambre, mais ils ne perdront rien par trop de précipitation. Ils attendront que les millions d'hommes naguère dévoués à la France aient perdu tout espoir d'affranchissement autrement que par son humiliation. Chaque empiètement nouveau sur ses ouvrages avancés sera accompagné de nouvelles assurances d'intentions amicales. Ils passeront le Rhin pour prouver leur amour de la paix. Cependant les amis de la famille exilée auront le loisir de s'entendre, ses ennemis de se diviser: tandis que, du côté des Français du juste-milieu, chaque empiètement souffert sera un motif de se montrer patients pour les empiètements à venir: et lorsque le moment sera arrivé, alors de deux choses l'une; ou le peuple français devra se soumettre à n'être gouverné que suivant le bon plaisir de la sainte-alliance, et dans ce cas il importe infiniment peu que ses maîtres insistent ou non sur la restauration de la branche aînée; ou bien on essaiera de défendre l'indépendance du pays dans des circonstances bien plus défavorables qu'en 1793, et qui exigeront en conséquence un déploiement au moins égal de l'énergie farouche qui a sauvé la France à cette époque.

Il ne faut souvent qu'une expression échappée d'une plume pour faire reconnaître les sentiments secrets qu'un écrivain a voulu déguiser sous une couleur opposée. Celui-ci parle des gouvernements que la France s'est laissé imposer. Un partisan des Bourbons est seul capable de se servir de ces mots; pour tout patriote français, il n'y a eu de gouvernement imposé sur la France que celui qu'elle a chassé dans le mois de juillet 1830.

Certes, c'est l'opinion de beaucoup de patriotes, et c'est la nôtre aussi, que la France aurait dû profiter de l'étonnement répandu en Europe par sa révolution, pour prendre position sur le Rhin et sur les Alpes, et, dans cette imposante défensive, servir d'appui et d'exemple à tous les peuples. Mais parce que nous ne l'avons pas fait, s'ensuit-il que nous soyons à la discrétion de l'Europe et que nous n'ayons plus qu'à nous résigner? Nous aurions dû être plutôt à Mayence et à Turin; est-ce une raison pour que nous n'y soyons pas dans un mois si tel est le bon plaisir de la France? Comparer la France de 1831, malade d'une surabondance de force et de vie, à la France de 1814, épuisée d'hommes et de ressources, c'est être de mauvaise foi. Alors nous n'avions que 100 mille soldats, qu'il était impossible de recruter; nous en avons maintenant 450,000, et nous en aurions le dou-

matique. Voyez comment il a accueilli la *Dame Blanche* et la *Mette* depuis l'ouverture de la salle définitive: il ne recevra certainement pas moins bien *Fra-Diavolo*, la *Fiancée* et le *Siège de Corinthe*. Nous ne sachons pas qu'aucune pièce vraiment bonne l'ait encore trouvé muet et froid. Que l'habile directeur continue à tenir d'une main ferme le gouvernail de l'empire dramatique, que les acteurs aient du zèle et du talent, qu'il y ait un bon répertoire, et les beaux jours des théâtres à Lyon reparaitront aussi brillants que jamais.

On nous promet *Antony*, nous verrons bientôt sans doute aussi le *château de Saint-Bry* et quelques autres comédies qui ont paru avec succès. Mais nous attendons avec bien plus d'impatience encore le *Zampa* de MM. Mélesville et Hérold, le *Grand Prix* et l'*Orgie* dont les feuilles de la capitale viennent de nous apprendre le succès. Serait-il impossible que quelque Castil-Blaze lyonnais nous fit connaître l'*Eurianthe* de Weber, et surtout le *Fidèle* de Beethoven? serons-nous condamnés pauvres provinciaux que nous sommes à ne connaître les modernes chefs-d'œuvre de l'art musical que par les feuilletons du *Journal des Débats*? n'aurons-nous jamais ni *Moïse*, ni *Guillaume Tell*? On ne peut plus s'y tromper, il n'y a maintenant de pièces à succès de vogue que les bons opéras. J'en excepte certaines pièces de circonstances telles que *Schoenbrunn* et le *Napoléon* de M. Alexandre Dumas, qui certes n'ont pas agi moins profondément sur les masses à Lyon qu'à Paris. Ce n'est plus assez, pour attaquer avec succès la tiédeur du public, du corps de bataille de l'ancien répertoire, il faut des pièces fraîches, formées d'après la tactique nouvelle. Ne doutons point qu'il ne nous en vienne, et laissons faire au temps, mais surtout à M. Singier.

L'heure avancée à laquelle nous avons reçu hier cette lettre de M. Singier ne nous a pas permis de la faire paraître immédiatement; nous nous empressons de la publier aujourd'hui.

A M. le Rédacteur du Précurseur.

Lyon, le 22 juillet 1831.

Monsieur,

Je viens de lire dans le feuilleton de votre intéressant journal des observations sur la monotonie des spectacles du Grand-Théâtre depuis l'indisposition survenue à M^{me} Pépin, occasionnée par l'événement arrivé au gazomètre. Dans le fait, ces plaintes sont très-fondées, et je m'en plains et j'en souffre moi-même plus que personne. Mais l'on se trompe si l'on pense que je puisse avoir un répertoire satisfaisant avant que la Dugazon, la forte chanteuse, le Philippe et l'une des premières basses-tailles aient fait leurs débuts. Ces artistes, ces emplois se servent mutuellement, et si par événement l'un vient à s'arrêter, il arrête tous les autres, ainsi que le répertoire. Certes si ces artistes eussent achevé leurs débuts, l'absence de l'un d'eux, et même de plusieurs, n'eût pas neutralisé le répertoire. Mais sans M^{me} Pépin je ne peux pas faire débiter le Philippe: si le Philippe ne débute pas, la forte première chanteuse est obligée de l'attendre, et jusqu'à ce que celle-ci se soit fait connaître, la première basse-taille n'a point de rôle convenable à pouvoir jouer. Que l'on joigne à cela l'événement malheureux arrivé à M^{lle} Wenzel qui retarde la première représentation d'*Antony*, et plus encore l'existence du répertoire de quelques premiers emplois qui n'ont plus de débuts à faire, ainsi que l'absence d'une grande partie des décorations accessoires qui auraient

ble s'il le fallait. Alors, au contraire, l'Europe avait 600,000 hommes en ligne contre nous, et l'Autriche, jointe à la Prusse, ne pourraient maintenant en pousser la moitié hors de leurs possessions territoriales.

Quelle contradiction ! on appelle la France banqueroutière de sa renommée parce qu'elle n'a pas été au secours des peuples qui espéraient en elle, et on dit, une ligne plus bas, que les trois-quarts de l'Europe maudissent la France. Les gouvernements absolus ont plus de chances que jamais, dit-on, de faire pénétrer leurs armées jusqu'à Paris ; mais ils attendent que les millions d'hommes, naguères dévoués à la France, aient perdu tout espoir d'affranchissement autrement, que par son humiliation. Y a-t-il rien de plus absurde ? Comment, l'humiliation de la France pourrait donner aux libéraux de l'Europe des chances d'affranchissement ! la mort de la liberté en France, sous les coups des tyrans, ferait naître la liberté chez les peuples opprimés par ces tyrans ! Non, non, l'Europe y a été prise une fois ; elle n'oubliera pas les leçons de 1814. Alors les rois avaient armé et précipité leurs peuples sur la France avec les mots magiques de patrie et liberté. Les peuples savent comment les promesses des rois ont été tenues.

Il se peut que la conduite de la France n'ait pas répondu aux espérances de la portion la plus ardente des libéraux européens ; nous-mêmes nous avons blâmé amèrement la faiblesse de notre gouvernement vis-à-vis des patriotes de l'Italie. Mais, après tout, toutes les espérances de liberté que l'Europe peut avoir sont concentrées dans la France. C'est de là que l'affranchissement partira tôt ou tard, et, si la nation française pouvait être vaincue, c'en serait fait pour bien des années de toute civilisation progressive en Europe ; on n'y trouverait plus de vie morale et intellectuelle qu'autant qu'il plairait aux despotes de Vienne, de St-Petersbourg et de Berlin. Qui est-ce qui ne sent cela en Europe ? quel est l'ami de la liberté qui désirerait venir en tarir la source en France, dût-il y cueillir le plus beau laurier militaire.

La Revue voit cependant une chance de salut pour la France, c'est l'apparition d'un gouvernement d'une énergie à-peu-près égale à celle du gouvernement de 1793. Mais d'où peut venir l'énergie d'un gouvernement ? D'une action partout secondée, au-devant de laquelle va l'enthousiasme et que ses ennemis ne peuvent entraver. Sous ce rapport, le gouvernement actuel de la France sera énergique quand il le voudra, et autant qu'il le voudra. Il n'a qu'à adresser un appel aux sentiments nationaux et faire retentir le cri de l'indépendance menacée. Cette espèce d'énergie vaudra bien celle de la terreur. S'agit-il ici de ces mesures extraordinaires que les circonstances commandent ? nous regardons comme extrêmement improbable que les circonstances nous commandent jamais rien de contraire à notre ordre légal et constitutionnel. Ce que nous savons, toutefois, c'est que, de quelque prix qu'il faille payer son indépendance, la France ne marchandera pas.

On nous écrit de Beaucuire, 21 juillet.

« Je vous annonce encore que tout est tranquille ici, que les acheteurs viennent bien lentement, que l'on vient de décider que, vu la foire, et pour ne pas la déranger, on fera la fête des 27, 28 et 29 juillet le dimanche 31. »

DECOUVERTE PRÉCIEUSE.

Dans la séance du 15 juillet, M. de Villeneuve, ingénieur des mines, a exposé à l'Académie de Marseille qu'une découverte très-intéressante venait d'être faite à Aix. M. Deville, architecte, a trouvé un gisement de pierres lithographiques, d'excellente qualité, auprès des carrières à plâtre ouvertes sur la montée de la grande route d'Aix à Saint-Cannat. Ces pierres sont formées par un calcaire marneux grisâtre, très-homogène, et d'un grain très-fin situé à quelques décimètres au-dessous de la masse inférieure de gypse. Déjà les fouilles superficielles établies par M. Deville ont permis d'extraire des dalles fort étendues sans fêlure ni gerçure. Quelques-unes de ces dalles offrent des carrés de plus d'un mètre de côté ; malheureusement elles n'ont qu'une épaisseur de cinq à huit centimètres, ce qui rend les plus grandes pièces assez fragiles. Tout fait espérer qu'en poursuivant la veine de ce calcaire dans la profondeur, l'épaisseur augmentera. Dans quelques-unes des plâtrières de cette localité on a, en effet, rencontré cette même pierre présentant une épaisseur de plus de vingt mètres, mais en ces endroits elle était très-fendillée. Ces variations de cohésion sont choses très-fréquentes dans les substances minérales. D'ailleurs, il n'est pas douteux que la même veine se prolonge depuis Aix jusqu'à Aiguilles et Saint-Cannat. En explorant le gisement sur toute cette étendue, on pourra parvenir à trouver un point où cette pierre lithographique offrira la réunion de toutes les qualités voulues. La France, où la lithographie a pris tant de développement et s'est élevée à un si haut degré de perfection, cessera de demander à l'étranger la matière première exigée par cet art. Ce sera la Provence qui s'emparera d'une partie du débouché de la Franconie. On affirme que les dessins obtenus à l'aide de la pierre lithographique d'Aix réussissent parfaitement.

BAZAR POLONAIS.

MM. Lafont et Hertz, sur la demande qui leur en a été faite par la société du Bazar, donneront, jeudi prochain 28, un grand concert au bénéfice de la caisse polonaise. La salle du théâtre provisoire demeure affectée à cette solennité musicale, à laquelle sans doute nos premiers artistes s'empresseront de concourir. Des commissaires délégués par le Bazar veilleront à ce que les dames y soient convenablement placées ; l'intérieur de la salle sera disposé de manière à donner au public toutes les facilités et l'agrément désirables.

Voici le programme de ce même concert, tel qu'il a été arrêté par MM. Lafont et Hertz, sauf les changements qui résulteront de tout concours volontaire de la part de MM. les artistes ou amateurs quelconques.

Première Partie.

Ouverture à grand orchestre.

Concerto de violon, composé et exécuté par M. Lafont.

Morceau de chant. (Duo en chœur.)

Ma Fanchette est charmante, fantaisie variée pour piano, avec accompagnement d'orchestre, par M. Hertz.

Cantate avec des chœurs, composée et chantée par M. Lafont.

Duo et variations brillantes pour piano et violon, sur Fra-Diavolo, par MM. Hertz et Lafont.

Deuxième Partie.

Ouverture à grand orchestre.

Romances de M. Lafont, chantées par lui.

Grandes variations pour le violon, sur l'air de la Parisienne, avec des chœurs, par M. Lafont.

Romances et nocturnes à deux voix, par Madame *** et M. Lafont.

Improvisation sur le piano, par M. Hertz, d'après des motifs nationaux que le public désignera.

Les divers prix d'entrée seront fixés ultérieurement.

La société du Bazar prévient, en outre, que le même jour 28, à 10 heures du matin, une queue d'honneur sera jouée au profit des Polonais, café de la Colonne, place des Terreaux. Le bénéfice des deux billards appartenant à cet établissement, sera affecté au même but, depuis le lundi 25 jusqu'au dimanche 31 juillet inclusivement.

Une collecte faite à la suite d'un banquet offert par la garde nationale à cheval de Saint-Symphorien-d'Ozon (Isère), à la garde nationale à cheval de Vienne, a produit 57 f. 15 c., versés au bazar.

La 1^{re} compagnie de voltigeurs du 2^e bataillon, actuellement 2^e compagnie du 1^{er} bataillon, de garde à l'Hôtel-de-Ville le 22 courant, a également versé la somme de 48 f. 30 c., par les mains de M. Joudet, lieutenant.

Le secrétaire de la commission exécutive,

Sylvain Blot.

L'emprunt de 25 millions que voulait négocier le roi de Sardaigne n'a pas eu lieu faute de trouver des capitalistes qui voulussent le souscrire.

AVIS.

Le 11 du présent mois de juillet, on a retiré du Rhône, à la Guillotière, le cadavre d'un homme noyé, paraissant âgé de 30 ans ; taille de 5 pieds 1 pouce, cheveux un peu longs et bruns, deux grosses dents incisives à la mâchoire supérieure, les autres petites, col assez court, complexion délicate, nez petit et épâté. Il était vêtu d'une veste de chasse de drap bleu, avec un rang de boutons de cuivre sur le devant, deux aux pans, et deux poches ; d'une mauvaise chemise de coton, cravate de couleur, faux col, pantalon usé, de coton noir, gilet fond jaune, à fleurs, imitant un croissant, souliers lacés, linge sans marque.

Les personnes qui pourraient donner des renseignements sur cet individu, ou sur les causes présumées de l'événement qui a produit sa mort, sont priées de les adresser à la préfecture du Rhône, bureau de la police.

NOUVELLES DU NORD.

Proclamation du généralissime Skrzynecki à son armée. Camarades !

Nous combattons, vous le savez, pour l'existence et l'indépendance de notre pays, pour la foi de nos pères, pour la sainteté de nos droits et de nos libertés. Dieu veille sur les braves et sur ceux qui se fient en lui ; car lui seul est fort dans les combats, lui seul donne la mort et la vie. Faisons hommage à l'éternel Créateur de nos actions et de nos victoires. Animés de l'esprit du christianisme et de mes sentiments, vous vous conformerez à mon ordre du jour avec joie et enthousiasme. Les aumôniers, accomplissant l'ordre des autorités ecclésiastiques, adresseront avec vous des prières à Dieu à l'appel du matin et à celui du soir. Père de l'univers, ô Dieu ! qui tiens dans tes mains le sort des nations, abaisse tes yeux de miséricorde sur la Pologne ; bénis l'ouvrage que nous avons commencé, conserve-nous dans notre foi et dans l'amour de la vertu, et fais que la concorde règne toujours parmi nous. O Dieu ! éclaire de ta sagesse les gouvernants et les gouvernés ; arme de courage l'armée entière et soutiens-la de ton bras puissant, afin qu'elle puisse sauver le nom et l'existence de la patrie dans son combat avec l'ennemi. Fais, ô Tout-Puissant ! que, toujours grandissant dans ces justes sentiments, nous voyions croître continuellement l'honneur et la prospérité de notre patrie chérie ; nous t'en supplions par les mérites de ton fils, notre Seigneur et divin Sauveur.

Le généralissime, SKRZYNECKI. (1)

(1) L'enthousiasme religieux des Polonais ne surprendra pas ceux de nos lecteurs qui savent combien ce peuple a le sentiment moral développé ; leur piété n'a rien qui ressemble au fanatisme, elle est vraie et tolérante. Skrzynecki a donné sur le champ de bataille les preuves répétées d'une haute capacité et d'un grand courage ; il n'est pas moins religieux que brave ; son uniforme de généralissime couvre un scapulaire. Ne nous étonnons point de ces mœurs si différentes des nôtres ; mais respectons-les et admirons-les. La prière à Dieu de Skrzynecki au moment où il conduit les Polonais à leur dernière bataille, rappelle la messe des morts célébrée à Saragosse le jour où un assaut décisif devait être livré à cette malheureuse ville.

— On lit dans la Gazette de Varsovie du 12 : Les Russes se sont portés avec toute leur armée sur la Vistule et occupent les cercles de Plozk et de Lipno. Le feld-marchal Paskévitch est très-hardi dans ses mouvements et ne se guide point d'après les règles ordinaires de la stratégie, conduite qui lui a réussi dans ses guerres contre les Perses et les Turcs. Toute sa ligne de communications est à découvert ; on se demande maintenant s'il sera en état de passer la Vistule. Paskévitch était avant-hier à Plozk ; les dragons pris, comme on l'a annoncé par les chasseurs de Grothuschen, arriveront aujourd'hui à Varsovie. On dit que les détails de l'affaire sont très-intéressants. Ces hardis chasseurs se dépouillèrent de leurs vêtements qu'ils mirent dans des nacelles, traversèrent à la nage un bras de la Vistule et tombèrent à l'improviste sur les Russes. Un neveu du général Toll, qui commandait les dragons, est demeuré sur la place. L'archiduc Michel est avec les gardes à Mlawa, le général Witt avec Paskévitch et la plus grande partie de l'armée à Plozk.

— Des frontières de la Pologne, le 13 juillet. D'après des nouvelles reçues de Varsovie hier au soir l'armée russe, forte de soixante mille hommes, s'est portée le 11 à Plozk sur la Vistule : Skrzynecki a traversé la Narew avec un corps d'élite.

PARIS, 21 JUILLET 1831.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

M. Casimir Périer paraît bien déterminé à essayer la chambre ; ce soir ses salons vont s'ouvrir, et il espère que son éloquence lui ramènera beaucoup de voix. Jusqu'ici il se tient sur une grande réserve quant à ce que doit contenir le discours du trône. Peut-être laissera-t-il échapper quelques confidences.

On peut dire que si les hommes d'affaires ont mis toute leur confiance dans M. Casimir Périer, tous les hommes qui ne cherchent pas à se faire illusion sur l'état de l'Europe, regardent la présence du maréchal au ministère comme indispensable. En quelles mains en effet pourrait-on placer ce portefeuille. Le maréchal Gérard a été essayé et reconnu impropre. Lamarque est plus homme de tribune qu'administrateur. Un homme aurait la capacité, mais il est absent, et d'ailleurs une trop grande intimité avec l'ex-Dauphin ferait toujours planer sur lui les soupçons : nous voulons parler du général Guilleminot, qu'on attend d'un moment à l'autre à Toulon. On peut donc augurer que le maréchal Soult sera à la tête du ministère qui succédera à celui du 1^{er} mars. Si M. Casimir Périer ne reste pas, on donne pour positif que des ouvertures ont été faites de sa part à M. Odillon-Barrot ; celui-ci a cru, dit-on, devoir en référer au général Lafayette, qui ne lui a pas conseillé d'accepter.

— Les dernières nouvelles d'Alger continuent de donner matière à discussion ; on commence pourtant à expliquer comment elles ont été présentées d'abord sous un jour si défavorable. En succédant au général Clausel, le général Berthézène n'a pas voulu suivre les mêmes errements ; celui-là, propriétaire de beaucoup de terrains, présentait dans ses rapports, Alger comme un nouvel Eldorado ; on pouvait lui supposer l'intention d'exciter la concurrence entre les nouveaux colons pour trouver un meilleur débouché à ses propriétés. Le général Berthézène a montré au contraire les choses sous un aspect moins favorable. Delà beaucoup de petites animosités. Le renvoi du général est souhaité ; et on a saisi avec empressement cette occasion de le précipiter, en grossissant l'échec éprouvé. D'un autre côté, les volontaires parisiens qui se sont on ne peut mieux comportés, tout le monde en convient, ont écrit à leurs amis et à leurs familles, et ne se sont pas refusés la petite satisfaction d'augmenter les difficultés de la position dans laquelle on s'est trouvé pour donner plus de prix au secours efficace qu'ils ont donné au 20^e de ligne, dont il paraît en effet qu'ils ont repris le drapeau tombé au pouvoir des Arabes. Le rapport publié aujourd'hui par le Moniteur, fait l'éloge du général Berthézène.

— Il y a beaucoup de mouvement dans la diplomatie ; les courriers se croisent avec rapidité, et l'on dit que M. Casimir Périer trouvait encore ce matin que les jours passaient avec une effrayante rapidité : c'est qu'en effet il ne lui reste plus que quarante-huit heures pour combiner un discours bien difficile à faire, et dont les éléments peuvent être modifiés à chaque minute. On ne croit pas cependant que, dans le cas où la Prusse ou l'Autriche auraient réellement des intentions hostiles, elles se décident à aucun mouvement avant de connaître le discours tant attendu.

— Les journaux anglais du 19 font connaître qu'en effet le parlement a été informé le 18 au soir que le prince Léopold résignait sa pension ; mais cette résignation un peu ambiguë ne paraît devoir durer qu'aussi longtemps que sa royauté. Le cours des fonds était encore à 83 7/8. Cette stagnation indique assez l'absence de toute nouvelle. Ici on était un peu à la baisse au commencement de la Bourse, mais le cours s'est ensuite relevé, et on a fini avec un peu d'amélioration sur le cours d'hier.

— L'équipage de siège que l'on prépare à l'arsenal de Liège est de 80 et non de 50 bouches à feu.

— Nous lisons dans le Courrier de la Moselle : « Des voyageurs dignes de foi qui arrivent d'Allemagne, assurent qu'en ce pays on croit généralement qu'avant 6 mois les Bourbons de la branche aînée seront

remis en possession de la France. Jamais la Prusse et l'Autriche n'avaient fait d'armemens aussi considérables. « Les Prussiens s'échelonnent sur la rive droite de la Sarre. On dit dans le pays que, de la Sarre au Rhin, l'artillerie s'élève à 42 batteries de huit pièces. La garnison de Sarrebruck vient d'être renforcée d'un bataillon du 28^e régiment de ligne prussien. Un régiment de hussards du grand-duché de Posen (Pologne prussienne), vient d'arriver à Creutznach : ils avaient été parfaitement reçus par la population des provinces rhénanes, à raison de leur origine polonaise. »

L'augmentation des forces prussiennes dans notre voisinage est un fait incontestable, mais les Allemands nous semblent par trop crédules, s'ils se laissent ainsi persuader que le rétablissement de la branche aînée des Bourbons puisse s'opérer aussi facilement.

Voici quelques détails sur l'entrée du nouveau roi des Belges à Gand, ils sont extraits d'une lettre reçue à Lille et datée du 18 :

« La foule était considérable, les acclamations nombreuses et, dans le peuple, presque générales. Sur la grande place la réception a été moins chaleureuse et l'enthousiasme a paru se ralentir encore lorsque le cortège s'est approché du Gouvernement. Cependant le prince doit être satisfait; la prévention ou plutôt les préventions qu'on avait pu faire naître dans son esprit contre les Gantois, doivent être dissipées. Sa tenue était grave, son maintien sérieux; il portait l'uniforme de colonel et sa poitrine était couverte des insignes de plusieurs ordres. Une personne en frac noir, assise à sa gauche était, m'a-t-on dit, son secrétaire qu'il a amené de Londres. »

Je vais donner l'ordre et la marche de la cérémonie; vous aimerez peut-être à connaître des détails qui se rattachent d'ailleurs à d'anciens usages, et dont la singularité n'est pas sans rapport avec les mœurs du pays :

Depuis la porte de Bruges jusqu'au Gouvernement, la haie était formée par des détachemens de garde civique et communale, de tirailleurs liégeois, de cuirassiers et d'infanterie de ligne. Une musique aussi singulière que médiocre ouvrait le cortège : c'était celle d'une société. Venaient ensuite deux hommes d'assez piètre mine, recouverts d'anciennes armures et portant un tableau sur lequel sont peintes les armoiries de la confrérie de Saint-Antoine. Derrière eux plusieurs porte-drapeaux, affublés de costumes de toutes couleurs et faisant flotter au-dessus de leurs têtes une multitude de bannières, semblaient rivaliser de grotesque dignité avec les figures emblématiques qu'ils promenaient; des compagnies de garde civique les suivaient, précédées elles-mêmes d'une excellente musique, non moins remarquable que nombreuse; j'évalue au moins à 140 le nombre des instrumentistes qu'elle présentait.

Un escadron de lanciers se faisait aussi remarquer par sa tenue admirable; des cuirassiers et des chasseurs aux schakos écarlates fixaient également l'attention et précédaient le corps des pompiers. Celui-ci m'a surpris par la taille de ses hommes, leur air martial et l'uniforme dont ils sont revêtus; il est à regretter que les amis de l'ordre aient tant de reproches à leur faire; s'ils n'ont point été les auteurs des pillages et des dévastations qui ont affligé tous les honnêtes gens, du moins ont-ils sur la conscience de n'avoir point cherché à les réprimer.

Le 8^e de ligne et le joli corps de tirailleurs liégeois escortaient la calèche du roi, devant laquelle caracolait un brillant état-major. Quelques voitures de suite et un bataillon de garde civique fermaient la marche.

Nora. On commence maintenant à illuminer les maisons. La joie chez les uns, la crainte chez les autres, rendront probablement les illuminations nombreuses. Je vais aller parcourir la ville, afin de pouvoir vous en rendre compte avant le départ du courrier, si j'en ai le tems.

Dix heures un quart. — Les illuminations sont brillantes et presque générales. La place d'armes est décorée en lanternes de couleurs avec un goût remarquable. On assure que le roi est enchanté de sa réception. L'état-major a été admis à l'honneur de dîner avec lui. Tout est tranquille, et rien n'annonce l'apparence du désordre.

— Le roi Léopold est arrivé au château de Lacken, près Bruxelles, le 19 juillet, à huit heures et demi du soir. Il avait l'air très-satisfait.

— Dans la séance du 18, le congrès a adopté un projet de loi sur le jury, et décidé qu'il s'occuperait le lendemain d'un projet de loi sur la presse.

Dans la séance du 17 au soir, le projet de loi sanitaire avait été adopté, mais on avait repoussé les crédits demandés en bloc par le ministère. Le 18, M. Ch. de Brouckère a présenté un travail fort remarquable sur cette matière, qui a dû être remise en discussion le 19.

Les jours, les semaines s'écoulent, et nous n'apprenons pas que don Miguel ait donné satisfaction.

Il est aujourd'hui constant que l'escadre du contre-amiral Hugon croise, vers le 23 ou le 24 juin dans les parages du cap Ste-Marie, attendant les ordres de l'amiral Roussin, et le 6 juillet aucune démonstration efficace n'avait eu lieu.

Serait-il donc vrai que quelque manœuvre diplomatique enchaînerait la juste impatience de nos marins, et que tout ce déploiement de forces dû se borner à quelques navires capturés, et à une canonnade contre les forts de l'embouchure du Tage, le tout dans la crainte qu'une attaque plus vigoureuse ne renversât du trône le monstre qui règne à Lisbonne ?

(Journal du Commerce.)
— Un courrier de cabinet expédié de La Haye, le 16, par M. de La Rochefoucauld, est arrivé hier à Paris, porteur, dit-on, de la nouvelle que le roi de Hollande refusait positivement d'ac-

céder aux dix-huit propositions. Ce courrier a été réexpédié le soir même.

— Une lettre de Saint-Petersbourg contient ce qui suit :

« Je tremble que le choléra ne s'étende jusqu'à vous; mais en tous cas voici les préservatifs et le régime les mieux éprouvés. Il faut se tenir les pieds, l'estomac et le ventre bien chauds, au moyen de la flanelle; en général, il faut éviter l'humidité et les refroidissemens, manger très-peu, point de légumes, ni surtout de salade, point de fruits, rien de cru, point de laitage, à moins que le lait n'ait été bouilli. A peine atteint du mal et sans attendre le médecin, il faut boire force thé de camomille romaine, mêlé par moitié avec de la menthe, et aussi chaud qu'on pourra le supporter. Ensuite, de trois en trois heures, il faut prendre dans de l'eau dix gouttes d'essence de menthe; il est bon de se précautionner d'une décoction de piment rouge infusé d'avance dans une carafe d'eau-de-vie. Il faut laisser le piment infuser pendant au moins trois jours au soleil ou au feu, c'est-à-dire sur un poêle bien chauffé, et puis frictionner tout le corps du malade avec cette eau-de-vie, et particulièrement les parties les plus douloureuses. Il faut ensuite coucher le malade dans un lit baigné très-chaudement, et le couvrir de manière à provoquer la transpiration : du moment où celle-ci est bien établie, le malade est guéri. Quant aux autres remèdes, c'est au médecin qu'il appartient de les prescrire, mais ceci est toujours le remède préalable dont l'emploi a souvent réussi, sans qu'il ait été besoin de recourir à aucun autre. »

— Le *Courrier français* vient de publier une statistique politique de la chambre des députés; en voici la récapitulation dont ce journal lui-même ne garantit pas la rigoureuse exactitude :

Opposition au système actuel du ministère,	227 députés.
Ministériels présumés, ayant pris des engagements contre l'hérédité de la pairie,	95
Ministériels, partisans de l'hérédité,	108
Côté droit,	6
Incertains,	22
Election nulle,	1
Total,	459 députés.

La question de l'hérédité de la pairie sera donc combattue par 322 voix.

L'hérédité sera soutenue par 114.

Dans ces autres questions le ministère Pétier peut compter sur 209.

Et l'opposition sur 227.

Aussitôt que des renseignemens nous parviendront sur les députés dont l'opinion ne nous est pas connue, nous nous empresserons de les publier.

— Les jours fériés ne pouvant être établis que par une loi, les bureaux du trésor, de l'enregistrement et de la banque seront ouverts les 27, 28 et 29 juillet jusqu'à midi. Quant à la bourse, elle sera fermée pendant ces trois jours! (Moniteur.)

— Nous apprenons d'une source authentique que, pour le moment, la seule demande adressée par la France à la Russie, au sujet de la Pologne, se réduit à ce que l'empereur mette un terme aux hostilités, et accorde une constitution telle qu'elle a été promise par Alexandre, avec des garanties additionnelles. (Court-Journal.)

ARRIVÉE DE L'ESCADRE DEVANT LISBONNE.
L'escadre française est en vue de Lisbonne. Si le gouvernement a donné des ordres précis et dignes de la nation, au moment où nous écrivons ces lignes, c'en est fait du gouvernement de don Miguel. Les forces que Lisbonne peut nous opposer ne sont pas capables de lutter contre une escadre imposante, commandée par deux chefs habiles et déterminés. Nous aimons à penser que les ordres du gouvernement français ne se bornent plus en ce moment à demander de simples réparations, mais que le contre-amiral Roussin ira jusqu'au bout et qu'on en finira avec la tyrannie.

Il est peu probable qu'on trouve de la résistance; le vaisseau le *Jean VI*, quelques frégates, quelques redoutes, ne peuvent arrêter 24 heures nos navires, et toutes les classes de Lisbonne s'uniront aux troupes de débarquement contre don Miguel. Toute réparation serait aujourd'hui incomplète; ce qu'il eût été possible d'accepter à la première apparition des forces françaises dans le Tage ne peut plus l'être, maintenant que les dépenses sont faites et que don Miguel a voulu résister. Le discours de la couronne pourra annoncer la catastrophe de la tyrannie; ce serait un point immense pour nous que de couvrir ainsi nos frontières du Midi par l'établissement d'un gouvernement libéral en Portugal, qui tiendrait l'Espagne en échec. (Courrier français.)

EXPÉDITION D'AFRIQUE.

Nous avons publié hier, d'après une lettre particulière du 8 juillet, des détails où se sont glissées quelques inexactitudes sur l'expédition récemment entreprise par M. le général Berthezène, du côté de Médéah. Le rapport officiel de cette affaire est inséré au *Moniteur* de ce matin. Nous le reproduisons ci-après.

La soumission des Arabes et des Kabyles ou montagnards des environs d'Alger, a toujours été douteuse. La division de ces peuples en une multitude de tribus rivales, n'a jamais permis de compter pour long-tems sur leur tranquillité. Habituellement en guerre les uns contre les autres, elles se réunissent facilement contre l'ennemi commun. Leur indocilité, leur inconstance naturelles, ont toujours obligé les milices du dey d'Alger à des expéditions armées pour les contenir ou les ramener à l'obéissance. Il ne se passait pas d'année qu'on n'envoyât différentes fois contre elles plusieurs milliers d'hommes pour les combattre ou les dépouiller.

On conçoit que le caractère farouche de ces tribus, jalouses de leur indépendance, n'a pas eu le tems de s'adoucir depuis que nous occupons une partie de la régence. Naguère ennemies habituelles du dey d'Alger, elles le sont à plus forte raison des Français par le fatalisme et par antipathie pour les Européens. En novembre 1830, leur turbulence avait obligé le lieutenant-général Clauzel à se porter jusqu'à Médéah, situé dans les montagnes du Petit-Atlas, à plusieurs journées de marche d'Alger. Il éprouva une assez vive résistance dans cette expédition qui fut conduite avec habileté.

Au commencement de mai dernier, le lieutenant-général Berthezène avait aussi jugé nécessaire de faire une excursion dans les montagnes situées à l'est de Metidjah, pour disperser diverses tribus qui interceptaient les approvisionnemens et égorgaient les voyageurs. Il l'exécuta très-heureusement. Après avoir châtié avec une juste sévérité plusieurs de ces hordes rebelles sur les bords du Harach et du Hamize, il rentra à Alger par Béliida, sans aucune perte. Peu de tems auparavant, il avait fait une autre excursion jusqu'aux bords de la Chiffa, de l'Ouadjer et de Mazafran, sans avoir eu à tirer un coup de fusil.

Ces expéditions, difficiles surtout parce qu'elles fatiguent les troupes, doivent être renouvelées assez fréquemment. C'est le seul moyen d'assurer la tranquillité de la plaine. Le général Berthezène prévoyait, dès l'époque de sa dernière expédition, qu'il serait bientôt obligé d'en diriger une troisième du côté de Médéah. Il se formait une ligue dangereuse dans la ville même. Le bey institué par le général Clauzel était sans pouvoir; sa vie même avait été en danger. Il importait d'aller rétablir dans ce quartier l'autorité de la France ouvertement méconnue.

Le général Berthezène partit le 25 juin avec environ 5,000 hommes et une batterie d'artillerie de montagne. Le corps d'expédition franchit sans obstacle la première chaîne de l'Atlas. Mais en arrivant devant Médéah, il fut reçu à coups de fusil par deux ou trois cents cavaliers qui furent mis promptement en déroute. Des tribus qui avaient toujours refusé l'obéissance furent sommées d'envoyer des députés à Médéah, sous peine de voir ravager leurs habitations. Plusieurs envoyèrent faire leur soumission.

Le 1^{er} juillet, il fallut incendier les récoltes et les campemens des tribus qui bravèrent cette menace. Dans cette course, le corps français eut à combattre une dizaine de tribus auxquelles il fit éprouver des pertes considérables. Après quelques heures d'engagement dans lequel nos troupes éprouvèrent très-peu de perte, elles rentrèrent paisiblement à Médéah. Le lendemain elles reprirent la route d'Alger. Le général Berthezène avait eu la précaution d'échelonner deux bataillons, l'un au col de Ténia, l'autre à la ferme de l'aga, pour assurer son retour à travers les montagnes. Quarante tribus réunies au nombre d'environ 12,000 hommes, occupaient les sommets et cherchaient à arrêter sa marche, sans pouvoir l'entamer. Il fallait franchir un long défilé ou l'on ne peut, pendant trois lieues, passer qu'un à un. Le capitaine d'une compagnie qui formait l'arrière-garde ayant été tué, sa troupe, serrée de près, et attaquée avec acharnement par l'ennemi, éprouva un moment d'inquiétude. Celle-ci se communiqua au bataillon qui suivait; mais nos troupes reprirent bientôt l'offensive et la supériorité qu'il leur appartient sur de tels ennemis. En arrivant dans la plaine, elles firent, en face des Arabes, une halte de 9 heures, qui ne fut nullement troublée.

Les tribus occupaient en force le passage ordinaire de la Chiffa. Le général Berthezène alla traverser cette rivière sur la route d'Oran, et rentra dans Alger sans rencontrer aucun autre obstacle. Cette course fait honneur à la fermeté, à l'habileté qu'a déployées ce général, ainsi qu'à l'ardeur qu'ont montrée quelques-uns de nos corps. Un bataillon du 67^e régiment, composé de volontaires parisiens, entouré par les Arabes, s'est fait remarquer par sa bonne contenance et par sa brillante bravoure. Le même éloge a été mérité par les zouaves et par les chasseurs algériens.

Malgré le désavantage des circonstances et l'excessive chaleur contre laquelle nos troupes durent lutter, il suffit de comparer les pertes que nous avons éprouvées dans les deux expéditions qui ont eu lieu sur Médéah, pour reconnaître l'influence que les Français exercent aujourd'hui sur ces peuplades africaines. Il y a eu 162 hommes tués et 301 blessés dans celle du lieutenant-général Clauzel. Nous n'avons eu dans celle-ci que 63 hommes tués ou égarés et 192 blessés, tandis que l'expédition de l'Hamize et du Mazafran ne nous ont pas coûté un seul homme.

Cette dernière perte a été relevée sur les états détaillés fournis par les régimens.

Ordre du jour du général en chef.

Des hommes mal intentionnés, et dont les vues secrètes sont bien connues, s'efforcent de propager les nouvelles les plus fausses et d'accréditer les faits les plus absurdes et les plus alarmans sur les opérations de la division expéditionnaire.

Le général commandant le corps d'occupation, voulant faire connaître la vérité aux troupes qui n'ont pas eu l'honneur d'en faire partie, donne ci-après l'état des pertes par les corps qui y ont coopéré :

15^e régiment, 15 blessés, 3 tués; 20^e rég., 77 blessés, 26 tués, 3 égarés; 28^e rég., 39 blessés, 6 tués; 30^e rég., 23 blessés, 6 tués, 3 égarés; 67^e rég., 21 blessés, 9 tués; zouaves, 4 blessés, 3 tués; 12^e chasseurs, 12 blessés, 2 tués; chasseurs algériens, 4 blessés; artillerie, 1 blessé. Total, 196 blessés, 55 tués, 8 égarés.

Les pertes éprouvées en combattant vaillamment et pour l'honneur du nom français ne méritent nos regrets que parce que c'est le sang français qui a coulé; mais on doit s'étonner qu'elles soient aussi minimes quand on fait attention au nombre de nos ennemis ou à leurs pertes.

40 tribus nous ont attaqués (faisant près de 12,000 hommes), et plusieurs par trahison.

Dans le seul combat du 2 juillet, sur le plateau d'Occara, elles perdirent 300 hommes, dont 45 morts, parmi lesquels plusieurs Turcs de distinction. D'après tous les rapports, leurs pertes totales s'élèvent à plusieurs mille.

Soldats! vous les avez toujours vus fuir devant vous, et toujours ils fuiront quand vous marcherez contre eux; soyez toujours dignes de vous; et jamais ils n'oseront vous attaquer en face.

Alger, le 7 juillet.
Pour copie conforme : le colonel d'état-major, BERTHEZÈNE, DUVERGER.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE. — LONDRES, 18 juillet.

On lit dans le *Courier* :

« Nous avons le plaisir d'annoncer qu'une communication de la nature la plus satisfaisante pour le pays, au sujet de la pension dont le prince Léopold a joui jusqu'ici, doit être faite ce soir aux deux chambres du parlement. »

« Sans entrer dans les détails de cette communication, il peut suffire d'annoncer que S. A. R. abandonne toute la pension en question en tant que cela la concerne personnellement, et la met à la disposition des commissaires autorisés (après le paiement du montant des charités et pensions accordées par la princesse Charlotte, et que S. A. R. a toujours fournies, après avoir prélevé les sommes nécessaires à l'entretien de Claremont, et quelques autres réserves peu importantes), à transférer le reste de la pension aux fonds consolidés, pour le service du pays. »

« La nation, nous en sommes certains, éprouvera une vive satisfaction de cette communication, moins à cause de la somme qu'abandonne le prince Léopold, qu'à cause de l'estime qu'elle a pour lui et qui aurait nécessairement diminué, s'il avait tenu une autre conduite. Cette circonstance donnera la mesure de la bonne politique qui a présidé à l'arrangement qui a modifié la position de S. A. R. Rien n'eût été plus impolitique de sa part que d'être resté, comme roi des Belges, le pensionnaire de l'Angleterre, bien qu'il eût été impossible à notre gouvernement de demander à S. A. R. la décision qu'elle a prise et qui émane de ses hauts sentimens de délicatesse et d'honneur. »

— Nous avons reçu la *Gazette de Lisbonne* jusqu'au 11 juillet, elle ne dit pas le moindre mot sur l'escadre française, mais elle contient un récit minutieux de quelques réjouissances forcées qui ont eu lieu à Lisbonne à l'occasion de l'anniversaire de l'introduction d'un monstre d'un nouveau genre dans l'auguste famille des rois. (Courier.)

— D'autres nouvelles données par le même journal, annoncent que don Miguel équipe une flotte pour attaquer les Français, et qu'on s'empare, pour les envoyer à Lisbonne, d'un nombre considérable de bateaux. Les Français continuent à faire des captures, comme l'indique la lettre suivante :

Lisbonne, 2 juillet 1831.

Le lord Wellington, venant de Bahia, a été chassé hier par les bâtiments français sous la batterie de Cascaes, où il a jeté l'ancre. Un brick de guerre, qui était le plus près, a essuyé le feu de la forteresse : mais d'autres vaisseaux sont arrivés, et un vaisseau de ligne et une frégate ayant canonné le fort, les Français ont pu s'emparer du bâtiment portugais. Le capitaine et une partie de l'équipage sont parvenus à gagner la côte.

Le bruit court ici que les Français ont également réussi à s'emparer d'un des châteaux à l'embouchure du Tage.

On dit que la nouvelle création de pairs est réservée pour l'époque du couronnement, ou plutôt pour quelques jours avant cette cérémonie ; mais néanmoins avant que la question de la réforme arrive devant la chambre des pairs, de sorte que dans le cas où l'opposition montrerait plus de forces qu'on ne s'y attend, on puisse trouver une bonne occasion pour la création d'un nombre additionnel. (Court Journal.)

On suppose que le gouvernement russe désire empêcher la vérité d'être connue sur l'état sanitaire de St-Petersbourg. Un journal de cette ville représente le choléra comme ayant fait très-peu de progrès. Nous avons néanmoins des motifs de croire que le nombre des morts, et la proportion entre les décès et les malades, sont beaucoup plus grands qu'on ne l'annonce. La maladie s'est d'abord déclarée dans Wasili-Ostrow, sur les bords de la Newa. (Morning-Chronicle.)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(8242) Par jugement du tribunal de commerce de Lyon, du douze juillet mil huit cent trente-un, enregistré audit lieu le vingt-deux du même mois, par M. Trollet, il a été donné acte aux sieurs Antoine Poncet, Jean Lauri et Etienne Siaux, marchands merciers, demeurant à Lyon, rue Tupin, de la déclaration faite par M. Ducreux, avoué, leur fondé de pouvoir, que la société qui a existé entre eux à Lyon, rue Tupin, pour le commerce de la mercerie, sous la raison d'Antoine Poncet et C^e, est dissoute à compter du neuf avril dernier, et il a été ordonné que le sieur Poncet, l'un d'eux, est liquidateur, etc., etc.

VENTE PAR LICITATION,

Et en quatre lots, avec admission des étrangers. Des bâtiments et dépendances composant l'auberge de la Croix-Blanche, place St-Irénée, quartier de St-Just, d'autres immeubles situés à Lyon, même quartier, et d'un domaine en la commune de Brindas, dépendant des successions de Jean-Baptiste Créton et Anne Morand.

Cette vente est poursuivie à la requête 1^e de demoiselle Benoîte Créton, aubergiste, demeurant à Lyon, place St-Irénée, n^o 1 ; 2^e du sieur Nicolas Perret, boucher, demeurant en la commune de Francheville, agissant tant personnellement comme légataire d'un quart en propriété et d'un autre quart en usufruit des biens de feu Catherine Créton, son épouse, qu'en qualité de tuteur légal de ses six enfants mineurs, héritiers de droit de ladite Catherine Créton, leur mère ; 3^e et de sieur Jérôme Roche, aubergiste, demeurant à Lyon, rue de Trion, et de dame Elisabeth Créton, son épouse, de lui autorisée ; le sieur Roche, subrogé tuteur décerné auxdits enfants mineurs Perret ; et lesdits sieurs Perret et Roche agissant encore comme cessionnaires de Jean Baptiste Créton, leur beau-frère, négociant à Paris ; lesquels ont constitué M^e Jacques Hardouin, avoué près le tribunal civil de première instance séant à Lyon, où il demeure, rue du Bœuf, n^o 16.

Contre sieur Jean Vidal, maréchal-ferrant, demeurant au lieu de La Boucle, commune de la Croix-Rousse, soit personnellement comme légataire d'un quart en propriété et d'un autre quart en usufruit des biens de Jeanne-Marie Créton, son épouse, soit en qualité de tuteur légal décerné à ses trois enfants mineurs, héritiers de ladite Jeanne-Marie Créton, leur mère, lequel a constitué M^e Debesson pour avoué ;

Et contre sieur Claude Dany, épiciier, demeurant à Lyon, rue Longue, et dame Marie Créton, son épouse ; ledit sieur Dany, ayant encore la qualité de subrogé tuteur des trois enfants mineurs Vidal ; lesquels ont constitué M^e Lafont pour avoué.

Cette vente aura lieu en vertu de deux jugemens contradictoires rendus par le tribunal civil de première instance séant à Lyon, le quatorze août mil huit cent trente et le vingt-cinq février suivant, enregistrés, expédiés, notifiés et signifiés.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE

ET FORMATION DES LOTS.

Les immeubles à vendre proviennent de la succession de Jean-Baptiste Créton, et de celle d'Anne Morand son épouse, veuve en secondes nocces de Gaspard Gouriod ; ils sont situés soit à Lyon, soit en la commune de Brindas, canton de Vaugneray, deuxième arrondissement du département du Rhône, et seront vendus en quatre lots, de la manière suivante :

PREMIER LOT.

Le premier lot sera formé des bâtiments et dépendances composant l'auberge de la Croix-Blanche, savoir : 1^o une maison située à Lyon, place Saint-Irénée, n^o 1, composée de caves voûtées, rez-de-chaussée et deux étages, et à l'occident de laquelle se trouve une citerne. Elle est confinée, au nord, par la maison et la cour ci-après décrites ; au midi, par la place Saint-Irénée ; à l'orient, par la rue des Chevaucheurs, et à l'occident, par une autre maison désignée à l'article trois, et elle a été estimée par le rapport d'experts à 18,500 fr.

2^o Une autre maison sise rue des Chevaucheurs, n^o 66, composée d'un rez-de-chaussée et de deux étages qui communiquent avec ceux de la maison précédente, et d'une cour close de murs sur le derrière ; lesquelles maison et cour sont confinées, au nord, par la maison du sieur Vernon et par le jardin du sieur Clerjon ; au midi, par la maison désignée dans l'article précédent ; à l'orient, par la rue des Chevaucheurs, et à l'occident, par le jardin du sieur Paulandré, et elles ont été estimées à 8,800 fr.

3^o Et une autre maison avec jardin, située place Saint-Irénée et rue des Fossés. La maison est composée de rez-de-chaussée formant écurie, et d'un étage servant de feuillet ; ces maison et jardin sont confinés, au nord, par le jardin du sieur Paulandré ;

au midi, par la place de Saint-Irénée et la rue des Fossés ; à l'orient, par la maison désignée en l'article premier, et à l'occident, par la maison et portion du même jardin compris au second lot, et ils ont été estimés à 7,200 fr.

Total de l'estimation du premier lot, 34,500 fr.

DEUXIÈME LOT.

Le deuxième lot se composera d'une maison située rue des Fossés, et d'un jardin y attenant formant l'angle de cette rue et de la rue Dieudonné, et encore d'une portion de jardin contiguë à ladite maison, l'autre portion fait partie du premier lot ; la maison est composée d'un étage souterrain non voûté, d'un rez-de-chaussée et de deux étages. Ces maison, jardin et portion de jardin sont confinés, à l'orient déclinant au midi, par la portion de jardin dépendant du premier lot ; à l'orient déclinant au nord, par le jardin du sieur Paulandré ; à l'occident déclinant au nord, par la rue Trouvée, et à l'occident déclinant au midi, par la rue des Fossés. Ils ont été estimés 3,750 fr.

TROISIÈME LOT.

Le troisième lot sera formé par un bâtiment appelé la Prison, situé rue des Chevaucheurs, près de la fontaine des Deux-Dauphins ; lequel se compose d'une cave voûtée, d'un rez-de-chaussée et d'un étage, et au midi duquel est un emplacement de terrain qui en dépend, clos de mur, et sous une partie duquel existe un réservoir d'eau de source, avec un corps de pompe en fonte. Ce bâtiment et l'emplacement sont confinés, au nord déclinant à l'orient, par la cour de la propriété des héritiers Tabard et par la maison du sieur Barret ; à l'orient déclinant au midi, par la maison et cour du sieur Sablier ; au midi déclinant à l'occident, par une rue sans nom, et à l'occident déclinant au nord, par la rue des Chevaucheurs ; et ils ont été estimés à 2,950 fr.

QUATRIÈME LOT.

Le quatrième lot se composera d'un domaine sis au lieu du Boulot, commune de Brindas, appelé domaine du Soyard, composé de bâtiment, terre, pré, vigne et bois taillis. Le bâtiment est construit en maçonnerie, et est divisé en deux parties, l'une composée de rez-de-chaussée et d'un étage, et l'autre d'un rez-de-chaussée de toute la hauteur du bâtiment servant de remise.

Ce bâtiment est au centre d'un tènement planté de vignes et d'arbres à fruits, de terres à culture, avec jardin potager ou est un réservoir. Ce tènement est bordé de haies vives ; son étendue, y compris la superficie du bâtiment, est d'un hectare 15 ares 40 centiares, et il est confiné au nord, par les terres de Jean Boirivent ; au midi, par le chemin de Brindas ; à l'orient, par le chemin de la Pillardière, et à l'occident par les terrains de Benoit Gormand.

Près de ce tènement il en existe un autre, composé d'un bois taillis de 21 ares 10 centiares, d'une terre joignant ledit bois, de 10 ares 10 centiares, d'un pré de 6 ares 50 centiares, et d'une autre terre joignant le pré, de 52 ares 50 centiares ; en sorte que l'étendue totale de ce tènement est de 90 ares. Il est confiné, au nord, par la terre de Jean-Antoine Acarnier ; au midi, par un chemin desservant d'autres terrains et un pré ayant appartenu au sieur Depizai, à l'orient, déclinant au midi, par ce même pré, et à l'occident par le chemin conduisant du territoire du Plan au hameau du Boulot.

Il dépend encore de ce domaine une terre de la contenance de 38 ares 79 centiares, au territoire du Grand-But, sur la limite séparative des communes de Brindas et de Chaponost, et confinée, au nord, déclinant à l'occident, par la route de Lyon à Thuriens ; au midi, par les terres de Jacques Créton et Benoit Marnas, situées sur Chaponost ; à l'orient déclinant au nord, par les terres de Marie Bicornet et de Claude Chalamel, situées sur la même commune, et à l'occident, déclinant au midi, par les terres de Philippe Grataloup, situées sur Brindas ;

Une autre terre de la contenance de 90 ares 50 centiares au territoire de Millon, et confinée, au nord, par les terres et vignes du sieur Champier ; au midi et à l'occident, par la terre de Jean-Baptiste Gonon, et à l'orient par les terres du sieur Durozat.

Enfin une autre terre à froment, aussi au territoire du Millon, de la contenance de 84 ares, et confinée, au nord, par les terres d'Antoine Benoit et Jean-Baptiste Boirivent ; au midi, par un chemin qui la sépare de celle de Jean-Marie Morellou ; à l'orient, par les terres de Claude Clairon et de Jean Marnas, et à l'occident, par les vignes et terres de la veuve Laferrière.

La contenance de tous les immeubles ci-dessus désignés, qui composent le quatrième lot, est de 4 hectares 18 ares 69 centiares (52 bicherées 15 40^e de bicherée), et ils ont été estimés en totalité 6,000 fr.

La vente sera prononcée en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur au par-dessus du montant de l'estimation de chaque lot, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Lyon, place St-Jean, hôtel de Chevaliers.

L'adjudication préparatoire a eu lieu en l'audience du samedi neuf juillet mil huit cent trente-un.

Et il sera procédé à l'adjudication définitive en l'audience du samedi six août mil huit cent trente-un, à dix heures du matin.

NOTA. Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^e Hardouin, avoué des poursuivans, demeurant à Lyon, rue du Bœuf, n^o 16.

(8254-2)

VENTE FORCÉE

D'un atelier de mécanicien-forgeur et de meubles meublans, rue de la Vieille-Monnaie, n^o 6.

Lundi vingt-cinq juillet mil huit cent trente-un, et jours suivants, il sera procédé par un commissaire-priseur, rue de la Vieille-Monnaie, n^o 6, passage n^o 5, sur la rue Neuve-des-Capucins, à la vente forcée d'objets saisis, pour défaut de paiement de loyer, lesquels consistent principalement en quatre établis, roue d'engrenage, en fonte, deux tours en l'air en fonte, cuivre et fer, un autre établi de tour, avec deux poupées et autres accessoires, une grande et une petite roues de tour, une enclume, quatre marteaux de forge, une forge en maçonnerie et fer, avec soufflet et autres accessoires ; un banc de menuisier, un modèle de poupée en cuivre et ferblanc, deux volans en fonte et bois, une mécanique à plisser en cuivre, une machine électrique, un découpoir, deux cents outils divers ; une garde-robe, un buffet de salle, une grande et une petite tables, une table de nuit, un pétrin, une horloge à sonnerie, une glace, un poêle en fonte et ses accessoires, deux réchauds, ustensiles de cuisine et autres objets. Cette vente sera faite en vertu de jugement en due forme ; elle commencera à neuf heures du matin.

(8245) Mardi prochain vingt-six juillet mil huit cent trente-un, à neuf heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant, au préjudice des sieurs Barre et C^e, négocians, demeurant à Lyon, rue St-Polycarpe, n^o 6, au 2^e étage,

et dans leur domicile, en vertu d'autorisation donnée par le tribunal civil de Lyon, le seize dudit mois de juillet, d'un mobilier saisi, consistant en tables, bureaux, banques, balances de plusieurs dimensions, placards, casiers, chaises, glaces, tabourets, peignes en acier pour la fabrication des gros de Naples, et plusieurs milliers de roquets à une et deux têtes ; et de marchandises consistant en 42 pièces gros de Naples noir, formant environ 2000 aunes, 185 grammes soie noire pour trame, et 1020 grammes organasin. DEMARE.

ANNONCES DIVERSES.

(8239) VENTE AUX ENCHÈRES ET EN DÉTAIL,

Pour cause de cessation de commerce,

D'un fonds de magasin de Mercerie, rue Tupin, n^o 11, au rez-de-chaussée.

Le samedi 30 juillet 1831, à neuf heures du matin, et jours suivants, à la même heure, rue Tupin, n^o 11, au rez-de-chaussée, par le ministère d'un commissaire-priseur, il sera procédé à la vente aux enchères et en détail d'un fonds de magasin de mercerie ; les marchandises consistent en un grand assortiment de rubans de fils de toutes qualités et numéros ; tout ce qui concerne la mercerie, tel que soie à coudre, à broder, fleur et, cordonnets, fleur pour bourse, lacets soie, fleur, coton et fil, ganses, cordon ; coton blanc et couleurs, cordon en soie et en fuseaux, cordon à la mécanique ; tresses et galons pour meubles ; rubans de sonnettes, faveurs, crêpe noir, coton à tricoter, à marquer, à broder ; de fort belles laines-mérinos, laines à tricoter et en échaveaux ; padoue en soie, fleur et fils de Lorraine, fils de masse, à trois bouts, et de Lille : mèches pour quinquet ; un assortiment d'objets tricotés, tels que jupes, bonnets, bas, tricot, chaussons ; plus des chaussons en lisère, etc. etc.

(8245)

VENTE APRÈS DÉCÈS,

De la bibliothèque d'un amateur.

Judi quatre août 1831, à quatre heures du soir, quai d'Orléans, ci-devant de la Pêcherie, n^o 31.

Cette bibliothèque est composée de plus de 400 volumes, parmi lesquels de grands corps d'ouvrages reliés en très-bon état, tels qu'Histoire, Voyages, Littérature, Arts et Sciences. On distribue gratis la notice imprimée desdits ouvrages au bureau général des commissaires-priseurs, quai d'Orléans, n^o 31, au 1^{er} étage, tous les jours non fériés de 7 à 9 heures du matin.

(8188.2)

FOURNITURE DE FOURRAGES.

Le premier septembre prochain, à midi, il sera procédé à l'hôtel de la préfecture, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, de la fourniture des fourrages aux troupes en station et en marche dans le département du Rhône, du premier octobre 1831 au trente septembre 1832.

Les concurrents devront déposer, avant le 10 août prochain, dans les bureaux de M. le sous-intendant militaire, rue Sala, n^o 40, où on peut prendre connaissance du cahier des charges, une soumission préparatoire qui n'indiquera que leurs nom, prénoms, domicile et qualité. Cette soumission devra être accompagnée d'une attestation du tribunal de commerce constatant leur solvabilité.

(8244)

MALADIES VÉNÉRIENNES.

Le sirop de salsepareille, dont deux flacons suffisent pour un traitement radical, se vend toujours à la pharmacie de Courtois, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à St-Clair, près la Loterie. Prix : 8 fr. et 4 fr. le flacon. On fait des envois. Affranchir et joindre un bon sur la poste.)

(8243) M. Pierre, dessinateur de jardins, a l'honneur d'informer les personnes qui désireraient faire établir des jardins anglais dans un nouveau genre, qu'il est de retour à Lyon, et qu'il saura mériter leur confiance.

Sa demeure est rue Laurencin, n^o 7, au 1^{er}.

Il restera à Lyon trois mois, et même quatre si l'ouvrage le permet.

(8241)

HÔTEL DE L'ISÈRE, rue Paradis, n^o 4.

On y sert à toute heure des dîners à 1 fr. 25 c., composés de trois plats, potage, dessert, demi-bouteille ; ou 1 fr. 50 c. bouteille entière. Dîners à 2 fr. : cinq plats, potage, dessert et une bouteille vin vieux.

(8240) L'homme squelette vivant est visible tous les jours depuis deux heures jusqu'à dix du soir.

(8134.3)

MALADIES SECRÈTES.

Le sirop concentré de Salsepareille, connu par ses heureux effets, se vend toujours à la pharmacie de Quet, rue de l'Arbre-Sec, n^o 32, à Lyon. Prix : 8 fr. la bouteille et 4 fr. la demi-bouteille (On fait des envois.)

(8241)

SPECTACLE DU 24 JUILLET.

GRAND-THÉÂTRE.

Les Rivaux eux-mêmes, comédie. — Le Siège de Corinthe, opéra.

BOURSE DU 21.

Cinq p. 0/0 cons. jous. du 22 mars 1831. 86f 70 87f 86f 25 87f

Fin courant. 86f 60 86f 95 86f 20 86f 95.

Emprunt 1831. 86f 50.

Fin courant. 86f 60 86f 60 86f 55 86f 55.

Quatre p. 0/0 au comptant. 71f.

Trois p. 0/0, jous. du 23 décem. 1830. 56f 70 57f 56f 40 57f

Fin courant. 56f 70 57f 56f 25 56f 95.

Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1831.

1565f 1565f 1560f 1560f.

Caisse hypothécaire. 495f 497f 50 495f 49f 50.

Quatre canaux, act. lib. de 1000f. 850f.

Rente de Naples.

Certificats Falconnet de 25 ducats, change variable, jous. de

Janvier 1831. 67f.

Fin courant. 67f 67f 10 67f 67f 10.

Rente d'Espagne, 5 p. 0/0 Cer. Franç. jous. de nov. 12f 11f 12f

11f 12f 12f.

Empr. royal d'Espagne. 1825. jous. de janvier 1831. 62f 71f

62f 71f 62f 11f 62f 71f.

Rente perpét. d'Esp. 5 p. 0/0, jous. de jan. 1831. 48f 31f 48f

31f 48f 11f 48f 11f.

Espagne, 5^e série remboursable.

Empr. d'Haïti, rembours. par 25^e, jous. de juillet 1828.

Rente de la ville de Paris de 1831, jous. de janvier.

B. DE LA MATHE, Rédacteur-gérant.

LYON, imprimerie de BAYET, grande rue Mercière, n^o 44.

